

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 10 Octobre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 4 octobre 2019

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, VERDIE Jean-Marc (à partir de 21h15), DUPOUX Jean Luc, NICOLAS Claire (à partir de 21h), NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, CZAPLICKI Thierry, SABATHIER Pierre, LANDO Marylène, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE REA Corinne, ANDREETTA Jacques

PROCURATIONS :

LOMBARD Evelyne à CLAIR Christine
 CORNETTE Elisabeth à DUBOSC Patrick
 VILSONI Emilie à NINARD Yannick

ABSENTS : MARQUES Ana, DALBY Raphaël, LAHILLE Bertrand, OREL Simon, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : THULLIEZ Angèle

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND Acte de ces décisions.

| |
|---------------------|
| D - FINANCES |
|---------------------|

3 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la décision modificative N°3 au Budget Primitif 2019 pour le budget principal de la commune de l'Isle Jourdain.

4 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2019 pour le budget annexe du service de l'eau.

5 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2019 pour le budget annexe du service de l'assainissement.

6 - FUTURE CENTRE DE SECOURS DE L'ISLE JOURDAIN – Fonds de concours à la CCGT pour participation aux fouilles archéologiques

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le versement d'un fonds de concours d'un montant de 47.387,64 € dans le cadre de la participation de la Commune de l'Isle Jourdain aux fouilles archéologiques sur l'emprise de terrain devant recevoir la nouvelle caserne des pompiers de l'Isle Jourdain , DIT que les crédits seront inscrits en décision modificative n°3 au Budget Principal de la commune de l'Isle Jourdain et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

7 - MAISON CLAUDE AUGE – Travaux toiture sud – Plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement s'élevant à 53 855,96 €HT, SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

8 - EFFACEMENT DE CREANCES - Annulations de créances suite à des décisions de justice

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADMET en créance éteinte les titres émis tels que présentés sur la nature 6542 et DIT que les crédits sont prévus sur le budget principal de la commune, sur le budget annexe de l'eau et sur le budget annexe de l'assainissement.

9 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADMET en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointe en annexe pour un montant global de 591,91 € sur le Budget principal de la commune, PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget 2019, à l'article 6541 Créances admises en non-valeur et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

10 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADMET en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointe en annexe pour un montant global de 498,06 € sur le Budget annexe du service de l'eau, PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget 2019, à l'article 6541 Créances admises en non-valeur et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

11 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADMET en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointe en annexe pour un montant global de 421,09 € sur le Budget annexe du service de l'assainissement, PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget 2019, à l'article 6541 Créances admises en non-valeur et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

12 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADMET en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointe en annexe pour un montant global de 325,21 € sur le Budget annexe des pompes funèbres municipales, PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget 2019, à l'article 6541 Créances admises en non-valeur et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

13 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - REPRISE DE PROVISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, EFFECTUE la reprise de la provision pour risque de contentieux pour un montant total de 50.000,00 € et IMPUTE ce montant à l'article 7815 du budget communal.

14 - CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC AVEC SNCF RESEAU – Alimentation en eau du quartier Baulac

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE le principe de passation de trois conventions avec SNCF RESEAU, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces trois documents et INSCRIT les dépenses correspondantes au budget annexe de l'eau.

| |
|--------------------------------|
| E - RESSOURCES HUMAINES |
|--------------------------------|

15 - TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE le nouveau tableau des emplois communaux, et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2019 aux chapitres concernés.

16 - SERVICE EDUCATION - Mise à disposition de personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Madame Angèle Thulliez, 1^{ère} adjointe, à signer une convention de mise à disposition des services entre la commune de l'Isle Jourdain et la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine ;

| |
|----------------------|
| F - URBANISME |
|----------------------|

17 - CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS – Cession de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE l'acquisition à la CCGT, pour un montant de 1 €, du terrain nécessaire à la construction de la nouvelle caserne, et AUTORISE Madame Angèle THULLIEZ, 1^{ère} adjointe, ou, en son absence, Monsieur DUPOUX Jean Luc, adjoint au Maire, à signer tous les documents pour mener à bien cette opération et notamment les actes de vente correspondants.

18 - ANCIENNE CASERNE DU CENTRE DE SECOURS – Promesse de vente à la CCGT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE la signature de la promesse de vente puis la vente de l'ancienne caserne des pompiers à l'euro symbolique à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, et AUTORISE Madame Angèle THULLIEZ, 1^{ère} adjointe, ou, en son absence, Monsieur DUPOUX Jean Luc, adjoint au Maire, à signer tous les documents pour mener à bien cette opération et notamment les actes correspondants.

G - INTERCOMMUNALITE

19 - CCGT – Rapport d'activité 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE le rapport d'activités 2018 de la CCGT, et TRANSMET la présente délibération à la Préfecture du Gers.

H - AFFAIRES GENERALES

20 - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - Commerces de détail de produits surgelés

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, EMET un avis favorable sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des Commerces de détail de produits surgelés, à savoir : 06 décembre 2020 de 9h à 18h, 13 décembre 2020 de 9h à 18h, 20 décembre 2020 de 9h à 19h30, 27 décembre 2020 de 9h à 19h30

21 - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - Commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, EMET un avis sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des Commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé, à savoir : 12 janvier 2020, 28 juin 2020, 13 décembre 2020 et 20 décembre 2020

Le 11 octobre 2019

LE MAIRE – Francis IDRAC

